



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID : 066-216602177-20250605-DELIB332025-DE



SEANCE DU 5 JUIN 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 4 pouvoirs

Date de la convocation : 30/05/2025

Date d'affichage : 30/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, KNAFF Barbara, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien.

Absente : JULIAN Vanessa.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. BOUDON Matthieu à M. BRETEAU Philippe, Mme MONTOYA Cécile à M. GERBAUD Grégory, Mme VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°33/2025 : COMMISSION DE CONTROLE PREVUE PAR
L'ARTICLE L.19 NOUVEAU DU CODE ELECTORAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°6/2022 du 9 mars 2022 par laquelle le conseil municipal avait procédé à la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants composant la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral.

La composition de la commission a été modifiée par délibération n°36/2024 du 25 septembre 2024 à la suite de la démission de ses fonctions de conseillère municipale de Mme Christèle QUINTA et à l'installation de Mme Cécile MONTOYA en qualité de conseillère municipale.

Il explique que pour faire suite à la démission de ses fonctions de conseiller municipal de M. Laurent CORBACHO et à l'installation de Mme Barbara KNAFF en qualité de conseillère municipale, il convient de désigner Mme Barbara KNAFF en qualité de membre titulaire.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **DESIGNE** Mme Barbara KNAFF en qualité de membre titulaire de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral,
- **FIXE** en conséquence, comme suit, la composition de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral :

o Membres titulaires de la commission de contrôle :

- Mme Chrystelle RIBES (liste majoritaire)
- M. Jean-Michel ROZIE (liste majoritaire)
- Mme Barbara KNAFF (liste majoritaire)
- Mme Cécile MONTOYA (liste minoritaire)
- M. Julien SALVADOR (liste minoritaire).

○ Membres suppléants de la commission de contrôle :

- M. José HITA (liste majoritaire)
- Mme Vanessa JULIAN (liste majoritaire)
- M. Matthieu BOUDON (liste majoritaire)
- M. Jérôme BOUSQUET (liste minoritaire)
- M. Grégory GERBAUD (liste minoritaire).

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR



Le Maire,



Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 11/06/2025
- Affichage le : 11/06/2025
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr